

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00351

Numéro SIREN : 501 760 201

Nom ou dénomination : 2 MS

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2024 sous le numéro de dépôt 1036



PG/2010 B 00351
Nathalie merle
2654 ROUTE DE GAREOULT
83136 LA ROQUEBRUSSANNE

Nos références : PG/2010 B 00351

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : 2 MS

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

2654 ROUTE DE GARÉOULT
83136 LA ROQUEBRUSSANNE

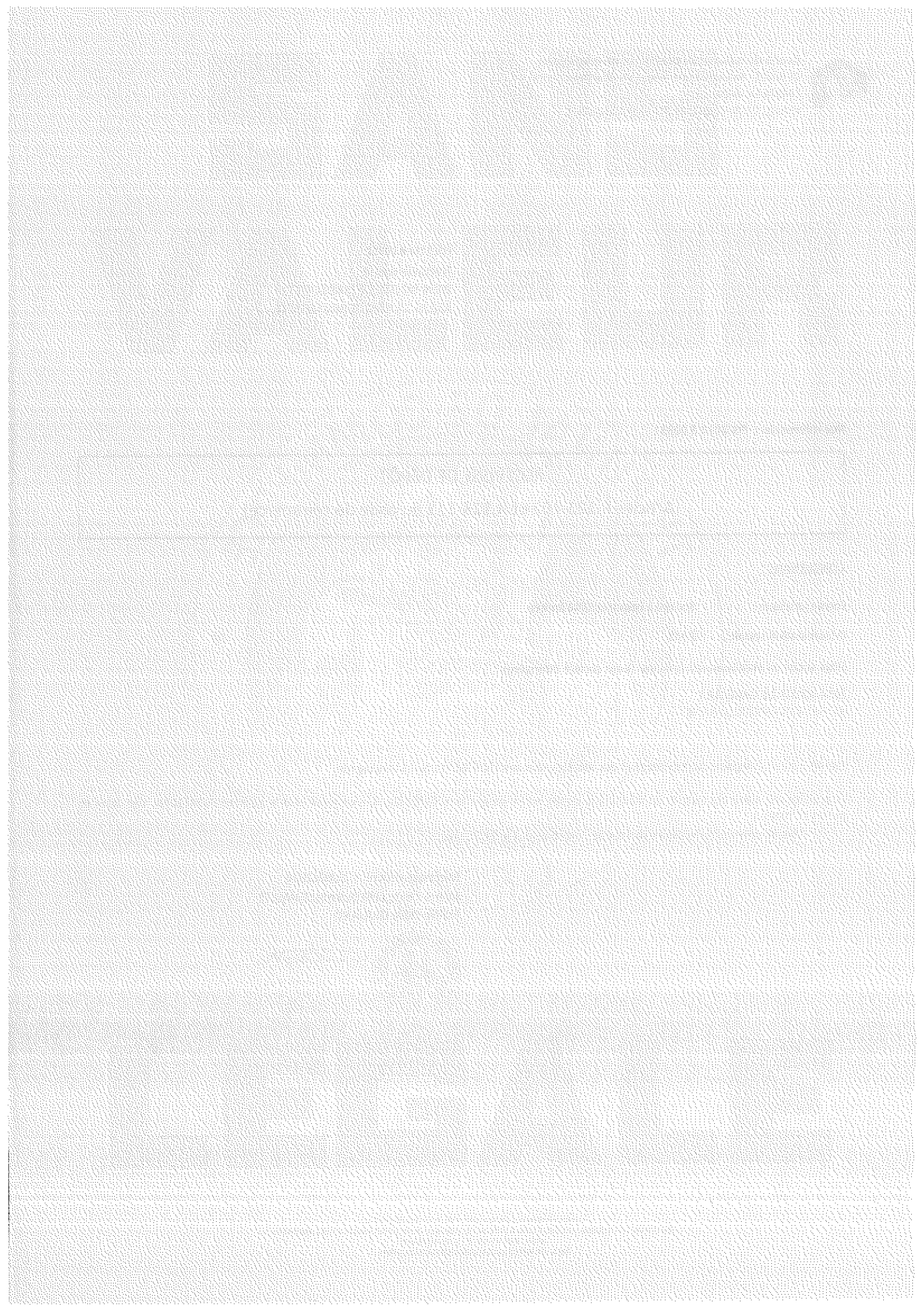
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 501760201 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 20/02/2024 le dépôt, arrivé au greffe le 22/01/2024, enregistré sous le numéro 2024/1036, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 20/02/2024
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO






GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

20 FEV. 2024

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N° 24/1036

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



Arrêté des comptes

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SARL 2 M S

Liasse fiscale RS IS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2023**

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL 2 M S			
SIRET	5 0 1 7 6 0 2 0 1 0 0 0 2 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
2654 ROUTE ROUTE DE GAREOULT			
83136 LA ROQUEBRUSSANNE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

	SIRET
--	-------

B ACTIVITE

Activités exercées Services administratifs combinés de bureau	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
---	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	79	
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %
			PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>
--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable : SARL CABINET BENOIT MOURAILLE			
34 RUE DE SARLIEVE 63800 COURNON D AUVERGNE			
Tél. : 04.73.35.90.23			
- du conseil :			
Tél. :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél. :			
- N° d'agrément :			

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements
MERLE NATHALIE LA FOURNIERE 42600 MOINGT GERANT	1 000	2022	7 363	4 245			
MERLE MARC-HENRI LA FOURNIERE 42600 MOINGT	12 130	2022					

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SARL 2 M S				Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise 2654 ROUTE ROUTE DE GAREOULT 83136 LA ROQUEBRUSSANNE						
Numéro SIRET* 5 0 1 7 6 0 2 0 1 0 0 0 2 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12			Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/12/2022		
ACTIF						
				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010	012		
	incorporelles		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	178 277	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	27 140	
	Total I (5)		044	048	151 137	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	070	33 830
			Autres* (3)	072	074	232 480
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	2 589	
	Charges constatées d'avance *		092	094	382	
	Total II		096	098	269 281	
	Total général (I + II)		110	112	420 419	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		131 300	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		13 130	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		107 899	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		(4 532)	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
Total I		142		247 797		
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		20 307	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		8 709	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	136 030	143 604	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		172 622		
Total général (I + II + III)		180		420 419		
RENNVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	231 723	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL 2 M S**Néant ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*							
			dont export	209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214		
			services*	intracommunautaires	217		218	26 887
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits					230			
					232	26 887		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	26 887	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	11 409	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 394)		243	394	244	394	
	Rémunérations du personnel*					250	15 659	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254	7 947	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
					264	35 411		
Total des charges d'exploitation (II)						264	35 411	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(8 523)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	5 010	
	Produits exceptionnels				(IV)	290		
	Charges financières				(V)	294	1 019	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348				
Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(4 532)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	4 532	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés	247				330	4 454	
			Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
		ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344			
		ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. sepdecies)	993			
		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992					
		Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
			Deducr* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354 78
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
	Déficits antérieurs reportables :*		425 705	dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372 78	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	8 287	432		434		436	8 287				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	47 376	452		454		456	47 376				
	Matériel de transport	460		462	122 113	464		466	122 113				
	Autres immobilisations corporelles	470	501	472		474		476	501				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	56 164	492	122 113	494		496	178 277				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499					
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	3 004	522		524	828	526	3 832				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	15 989	542		544	4 637	546	20 626				
	Matériel de transport	550		552		554	2 314	556	2 314				
Autres immobilisations corporelles	560	199	562		564	167	566	366					
TOTAL		570	19 192	572		574	7 947	576	27 140				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégréées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2 M S

Néant ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610	612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640	642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664		666		
TOTAL		680	682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	425 705
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	425 705
Déficits de l'exercice	860	78
Total des déficits restant à reporter	870	425 783

III DIVERS

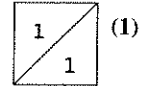
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	5 377
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	905
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 5 0 1 7 6 0 2 0 1 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 M S

ADRESSE (voie) 2654 ROUTE ROUTE DE GAREOULT

CODE POSTAL 83136

VILLE LA ROQUEBRUSSANNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	13 130

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

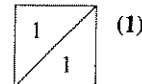
Titre (2) Nom patronymique MERLE Prénom(s) MARC-HENRI
 Nom marital % de détention 92.38 Nb de parts ou actions 12 130
 Naissance : Date 10091974 N° Département 42 Commune SAINT-ETIENNE Pays
 Adresse : N° Voie LA FOURNIERE
 Code Postal 42600 Commune MOINGT Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 5 0 1 7 6 0 2 0 1 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2 M S

ADRESSE (voie) 2654 ROUTE ROUTE DE GAREOULT

CODE POSTAL 83136 VILLE LA ROQUEBRUSSANNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SCI Dénomination LE CABESTAN

N° SIREN (si société établie en France) 808129597 % de détention 20.00

Adresse : N° 2654 Voie ROUTE DE GAREOULT

Code Postal 83136 Commune LA ROQUEBRUSSANNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SARL 2 M S
501760201 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

20 FEV. 2024

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N° 2411036

2MS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 131 300€
siège social : 2654 route de Garéoult
83136 La Roquebrussanne
501 760 201 RCS Draguignan
siret 501 760 201 00027**

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2023

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 décembre 2022**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4533 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice -4533 euros

Affectée au compte "AUTRES RESERVES »
Par prélèvement de la somme de 4533 euros

Ce compte sera ainsi ramené à 103 367 euros.

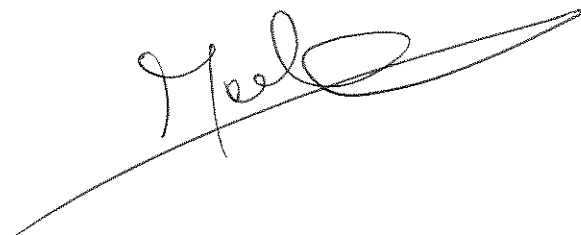
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérance

Madame Nathalie MERLE



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

2MS

22 JAN. 2024

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°

Société à responsabilité limitée
au capital de 131 300€
siège social : 2654 route de Garéoult
83136 La Roquebrussanne
501 760 201 RCS Draguignan
siret 501 760 201 00027

Procès-Verbal des délibérations

de l'Assemblée générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 16 juin

A 18 Heures

Les Associés de la société 2MS, SARL au capital de 131 300 euros, divisé en 13130 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 2654 route de Garéoult 83136 La Roquebrussanne, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Marc-Henri Merle, titulaire de 12130 parts sociales en pleine propriété

Madame Nathalie Merle, titulaire de 1000 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie Merle, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- ❖ l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- ❖ le rapport de gestion établi par la gérance,
- ❖ le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- ❖ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et donne ensuite lecture à l'Assemblée des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

En conséquence l'Assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice et approuve la continuation de celles conclues antérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 4533 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 4533 euros

Affectée au compte « AUTRES RESERVES »

Par prélèvement de la somme de 4533 euros

Ce compte sera ramené à 103367 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

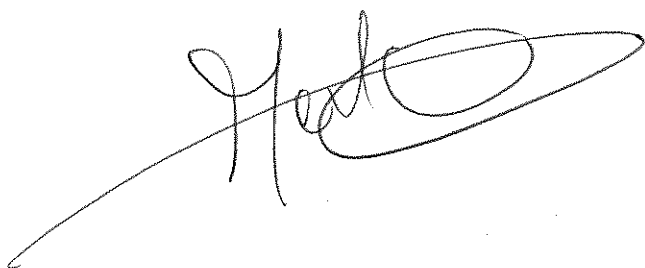
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Madame Nathalie MERLE

Monsieur Marc-Henri MERLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nathalie Merle', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the left.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marc-Henri Merle', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

2MS

Société à responsabilité limitée
au capital de 131 300€
siège social : 2654 route de Garéoult
83136 La Roquebrussanne
501 760 201 RCS Draguignan
siret 501 760 201 00027

Rapport de gestion de la gérance

à l'Assemblée Ordinaire Annuelle du 16/06/2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice :

L'exercice a été conforme à nos prévisions

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, nous avons ouvert un établissement secondaire 2MS Antilles immatriculé le 15/02/2023 au greffe du tribunal de Pointe à Pitre en Guadeloupe sous le siret 50176020100027.

Activités en matière de recherche et développement :

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Comme prévu les années précédentes nous souhaitons diversifier nos activités ce que nous prévoyons de faire en 2023 en mettant en gestion-location un catamaran en Guadeloupe avec la création d'un établissement secondaire sus-mentionné.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SCI le Cabestan

au capital de 1000€

Siège social : 2654 route de Garéoult

83136 La Roquebrussanne

Dont nous détenons 20% du capital

Exercice clos le 31 décembre 2022

Capitaux propres : -57402e

Résultat d'exploitation : -19105e

Résultat net : -30988e

RESULTATS-AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 26887 euros contre 28525 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0 euro contre 420 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 11409 euros contre 8013 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 394 euros contre 475 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 15659 euros contre 14202 euros pour l'exercice précédent.

La part de rémunération du gérant s'élève à 6800e contre 5000e l'exercice précédent.

La société prend en charge les cotisations sociales s'élevant à 4974e contre 4323e l'exercice précédent et les cotisations Madelin s'élevant à 3884e contre 4879e l'exercice précédent.

Nous n'avons pas d'effectif salarié comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 7947 euros contre 5633 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 1 euro contre 1 euro pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 24001 euros contre 20310 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -8523euros contre 620 euros pour l'exercice précédent .

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 3991 euros (2204 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -4532 euros contre 2825 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

* du résultat exceptionnel de 0 euro contre 0 euro pour l'exercice précédent,

* d'un impôt sur les sociétés, nul comme l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par une perte de 4533 euros contre un bénéfice de 2825 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la société s'élevait à 420419 euros contre 300237 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 4533 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Perte de l'exercice : 4533 euros

En totalité au compte « autre réserves » qui s'élève ainsi à 103 367 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 247797 euros.

Distributions antérieures de dividendes

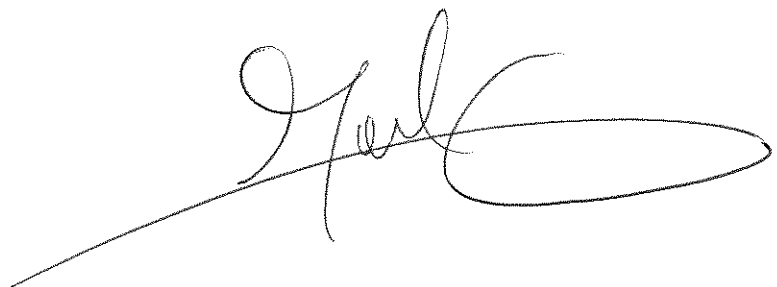
Afin de nous conformer aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to a member of the management, is written over the text 'La Gérance'.

2MS

Société à responsabilité limitée
au capital de 131 300€
siège social : 2654 route de Garéoult
83136 La Roquebrussanne
501 760 201 RCS Draguignan
siret 501 760 201 00027

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exerçait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs :

Madame Nathalie Merle, en tant que gérante à compter du 1^{er} septembre 2017, elle a perçu la somme de 6800 euros de rémunération au cours de l'exercice. De plus, la société a pris en charge ses cotisations sociales et des cotisations Madelin se décomposant comme suit :

- URSSAF : 3178 euros
- CSG DEDUCTIBLE : 1259 euros
- CSG NON DEDUCTIBLE : 537 euros
- MADELIN CARDIF : 514 euros
- PER ALLIANZ retraite : 3600 euros
- Madelin prévoyance et santé : 284,59 euros

La Gérance

